

# Parlons-en

Dialogue sur les  
décisions de fin de vie



## Guide rapide de planification préalable des soins Version ontarienne

C'est une question de discussion, de dialogue.

C'est une question de décisions.

C'est une façon de montrer à vos proches  
que vous tenez à eux.

[www.planificationprealable.ca](http://www.planificationprealable.ca) 

# La planification préalable des soins



La planification préalable des soins est une démarche de réflexion et de communication. C'est une occasion d'examiner vos valeurs et volontés, et de communiquer aux autres quels types de soins personnels et de santé vous souhaitez recevoir ultérieurement, dans l'éventualité où vous ne seriez plus en mesure d'accepter ou de refuser des traitements ou autres interventions médicales.

La planification préalable des soins, c'est amorcer des discussions avec vos proches et amis et surtout, avec votre mandataire. Le mandataire est la personne qui pourra accepter ou refuser des soins et traitements en votre nom si vous en devenez incapable. La planification préalable des soins, c'est donc la désignation d'un mandataire et l'expression de vos volontés en matière de soins de santé.

La planification préalable des soins peut aussi comprendre des discussions avec des professionnels de la santé, de manière à appuyer la prise de décisions et l'expression de vos volontés sur de l'information médicale exacte. La démarche peut aussi comprendre la consignation de vos volontés dans un document, ainsi que des discussions avec des professionnels du droit.

La planification préalable des soins est une façon de donner aux personnes qui pourraient avoir à parler en votre nom l'assurance de prendre les bonnes décisions lorsque vous n'avez plus les capacités mentales ou physiques de le faire vous-même.

Vous pouvez modifier votre plan préalable en tout temps. Votre mandataire ne sera appelé à parler en votre nom que si vous n'êtes plus capable de vous exprimer vous-même.

Si un jour vous avez besoin qu'une autre personne parle en votre nom, il sera rassurant pour vous de savoir que votre voix sera entendue et que votre mandataire pourra prendre des décisions pour vous en toute confiance.

*Remarque : ceci est une version abrégée de notre manuel sur la planification préalable des soins pour l'Ontario; pour obtenir la version intégrale, visitez le [www.planificationprealable.ca](http://www.planificationprealable.ca).*

### 1. Réfléchissez à ce qui vous convient le mieux

Commencez par réfléchir à vos valeurs, vos convictions et vos objectifs de vie. Pensez aussi à des situations que vous avez vécues avec d'autres et à ce que cela vous a fait ressentir.

### 2. Renseignez-vous sur les diverses options de soins de santé et interventions médicales courantes

Certaines personnes veulent prolonger la vie le plus longtemps possible au moyen d'interventions médicales, tandis que d'autres refusent d'être « branchées à des machines » en fin de vie s'il n'y a plus aucune chance de rétablissement. Discutez avec votre professionnel de la santé de votre état de santé tant actuel qu'éventuel, ainsi que des interventions et traitements qui pourraient vous être offerts. Renseignez-vous sur les soins qui pourraient vous convenir, qui reflètent vos volontés.

### 3. Désignez un mandataire

En Ontario, même les personnes qui n'ont pas nommé quelqu'un pour parler en leur nom peuvent disposer d'un mandataire. Si vous devenez inapte à prendre vos propres décisions, les professionnels de la santé devront obtenir le consentement (ou le refus) de votre (vos) mandataire(s) au moment de proposer tout nouveau traitement. Déterminez qui pourrait être désigné mandataire en vertu de la loi (selon la hiérarchie prescrite), et demandez-vous si cette personne sera en mesure de respecter vos volontés au moment de prendre des décisions concernant vos soins de santé éventuels. La seule façon de nommer un mandataire est de remplir un formulaire de procuration relative au soin de la personne. **Renseignez-vous davantage au sujet des mandataires en Ontario.**

### 4. Amorcez la discussion

Discutez avec vos proches, vos amis et particulièrement votre mandataire (ou vos mandataires).

### 5. Communiquez vos volontés

Vous pouvez communiquer vos volontés verbalement ou par écrit, en préparant un enregistrement audio ou vidéo ou en utilisant d'autres modes de communication (comme le braille, les symboles Bliss, etc.). Aussi, parlez-en avec les membres de votre équipe de soins; si vous avez consigné ou enregistré vos volontés, donnez-leur des copies.

### 6. Réexaminez régulièrement votre plan et vos volontés

Il est important de réexaminer votre plan/vos volontés régulièrement pour assurer que le tout reflète bien vos convictions, surtout lorsque des changements surviennent dans votre vie. Poursuivez le dialogue.

Si vous décidez de préparer un plan ou de communiquer vos volontés de toute autre façon, n'oubliez pas d'en remettre une copie à votre (ou vos) mandataire(s). Vous pouvez aussi en remettre aux membres de votre famille, à votre médecin et à d'autres professionnels de la santé et du droit.

Mais plus important encore, **discutez** de votre plan avec votre mandataire, lequel pourrait avoir des questions concernant vos volontés.

#### Votre information :

Prénom : \_\_\_\_\_ Initiale : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

NOTES \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Mon plan préalable

— expression de mes volontés (suite)

Utilisez les questions qui suivent pour orienter vos discussions et l'expression de vos volontés.

1. *À quoi est-ce que j'accorde le plus de valeur en ce qui concerne ma santé mentale et physique? (ex. : mon autonomie, ma dignité, la communication, etc.)*
2. *Qu'est-ce qui ferait en sorte que prolonger ma vie deviendrait inacceptable? (ex. : perte de la maîtrise de mes fonctions corporelles, être maintenu en vie par des appareils, etc.)*
3. *Qu'est-ce que je crains qui pourrait m'arriver au moment de mon décès? (ex. : avoir de la difficulté à respirer, éprouver de la douleur, omettre un rite spirituel, etc.)*
4. *À l'approche de la mort, qu'est-ce qui permettrait de rendre mes derniers moments plus paisibles?*
5. *Ai-je des convictions spirituelles ou religieuses qui pourraient avoir une incidence sur mes soins de fin de vie?*
6. *Quelles autres pensées ou volontés pourraient aider les autres à me comprendre et m'appuyer en fin de vie?*

NOTES

## Mon plan préalable

— expression de mes volontés (suite)

J'ai parlé de mon plan/mes volontés avec les personnes suivantes, ou elles ont une copie de mon plan :

(Énumérez les personnes qui ont votre plan, leur lien avec vous et leurs coordonnées)

Nom	Lien avec cette personne	Coordonnées

J'ai discuté de mes volontés concernant mes soins de santé ultérieurs avec la (les) personne(s) ci-dessous :

Mon (mes) mandataire(s) est (sont) :

1. Nom: \_\_\_\_\_

Cette personne a été désignée en vertu d'une procuration relative au soin de la personne :  Oui  Non

Lieu de conservation de la procuration originale : \_\_\_\_\_

## Mon plan préalable

— expression de mes volontés (suite)

**OU**

en l'absence d'une procuration relative au soin de la personne, le mandataire atteignant le plus haut niveau hiérarchique est :

Lien du mandataire avec moi : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**2. Nom :** \_\_\_\_\_

Cette personne a été désignée en vertu d'une procuration relative au soin de la personne :  Oui  Non

Lieu de conservation de la procuration originale : \_\_\_\_\_

**OU** en l'absence d'une procuration relative au soin de la personne, le mandataire atteignant le plus haut niveau hiérarchique est :

Lien du mandataire avec moi : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Mes autres documents de planification :

En plus du présent document indiquant mes volontés, j'ai aussi préparé les documents suivants : (cochez tous ceux qui s'appliquent, et indiquez où ils sont conservés)

\_\_\_\_\_ **Procuration relative au soin de la personne**

Lieu de conservation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ **Information financière/procuration perpétuelle relative aux biens**

Lieu de conservation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ **Assurances**

Lieu de conservation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ **Testament**

Lieu de conservation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ **Other Autre (don d'organes, legs particuliers, etc.)**

Nom du document \_\_\_\_\_

Lieu de conservation : \_\_\_\_\_

## Nous vous félicitons d'avoir effectué votre planification préalable des soins

Maintenant, assurez-vous de discuter de vos volontés avec votre (vos) mandataire(s), votre famille, vos amis et votre équipe de soins. Le fait de parler de ce sujet maintenant donnera à vos proches l'assurance nécessaire pour mieux comprendre et communiquer vos volontés, et réduira l'anxiété dans votre entourage.

Exprimer vos volontés est important. Assurez-vous de faire entendre votre voix.

# Notes

Pour obtenir de l'information propre à l'Ontario sur le consentement en matière de soins de santé et sur la planification préalable des soins, visitez les sites suivants :

*Manuel sur la planification préalable des soins,  
version ontarienne à télécharger :*

[http://www.planificationprealable.ca/media/78324/acp\\_ontario\\_workbook\\_final-fr-rev2013-web.pdf](http://www.planificationprealable.ca/media/78324/acp_ontario_workbook_final-fr-rev2013-web.pdf)

*Advocacy Centre for the Elderly (ACE) :*  
<http://www.ancelaw.ca/>

*Loi sur le consentement aux soins de santé :*

[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws\\_statutes\\_96h02\\_f.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_96h02_f.htm)

*Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui :*

[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws\\_statutes\\_92s30\\_f.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_92s30_f.htm)

*Commission du consentement et de la capacité :*

<http://www.ccboard.on.ca/scripts/french/index.asp>

*Guide de planification préalable des soins du Secrétariat aux affaires des  
personnes âgées de l'Ontario :*

<http://www.seniors.gov.on.ca/fr/advancedcare/index.php>

Pour de plus amples renseignements sur la planification préalable des soins, visitez-nous à : [www.planificationprealable.ca](http://www.planificationprealable.ca)

C'est une question de discussion, de dialogue.

C'est une question de décisions.

C'est une façon de montrer à vos proches que vous tenez à eux.